

## **MIROVA FUNDS**

*Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois*

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 148 004

(la « **SICAV** »)

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** »), laquelle est gérée par Natixis Investment Managers International<sup>1</sup> (la « **Société de gestion** »), une société de gestion qui appartient au Groupe BPCE.

Le Conseil a décidé d'apporter les principales modifications suivantes au prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »). Les modifications décrites dans l'**Annexe** prendront effet le 19 Juin 2020 et seront intégrées au Prospectus en date de Juin 2020.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur (les « **DICI** »), le Prospectus, les statuts de la SICAV et les rapports les plus récents, qui décrivent dans le détail les caractéristiques de la SICAV, peuvent être obtenus sans frais :

- Au siège social de la Société de gestion  
Natixis Investment Managers International :  
43, avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS, FRANCE

Ces documents vous seront envoyés dans un délai d'une semaine suivant la réception d'une demande écrite.

- Sur le site Internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- Ou auprès de l'agent centralisateur CACEIS Bank, 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris, France.

Luxembourg, le 16 Juin 2020

Le Conseil

---

<sup>1</sup> Natixis Investment Managers International est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers française sous le numéro GP 90-009.

**MIROVA FUNDS**  
**Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois**  
**Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 148 004**

**Annexe**

**1. Création de nouvelles catégories de classes d'actions**

Afin de soutenir le développement commercial de la SICAV, le Conseil a décidé d'introduire deux nouvelles catégories de classes d'actions :

- La catégorie de classes d'actions S1\*, qui sont des classes proposées uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis dans la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les marchés des instruments financiers (« **MiFID** »). Cette catégorie de classes d'actions est soumise à une souscription initiale minimale, comme décrit dans le Prospectus ;
- La catégorie de classes d'actions N1R\*, qui sont des classes convenant aux investisseurs expressément autorisés par la Société de gestion et qui investissent :
  - (i) le montant de la souscription initiale minimale correspondant, comme décrit dans le Prospectus ;
  - (ii) par le biais d'un distributeur, d'une plateforme ou d'un intermédiaire approuvé qui a conclu un contrat distinct avec la Société de gestion, ou d'un intermédiaire approuvé qui :
    - a accepté de ne pas recevoir de paiements au titre d'un contrat, ou qui
    - est tenu de se conformer aux restrictions sur les paiements conformément à la MiFID, ou, le cas échéant, à des exigences réglementaires plus restrictives imposées par les autorités de régulation locales.
 Par conséquent, cette catégorie de classes d'actions peut convenir :
    - aux gérants de portefeuille discrétionnaires ou conseillers indépendants tels que définis dans la Directive MiFID ; et/ou
    - aux conseillers non indépendants ou soumis à restrictions qui ont accepté de ne pas recevoir de paiements ou qui ne sont pas autorisés à en recevoir conformément aux exigences réglementaires imposées par les autorités de régulation locales.

Les nouvelles catégories de classes d'actions suivantes seront introduites dans le compartiment concerné avec les caractéristiques suivantes :

• **Mirova Global Sustainable Equity Fund**

Catégorie de Classes d'Actions	Frais de Gestion	Frais d'Administration	Frais Globaux	Commission de souscription maximale	Commission de rachat maximale	Souscription initiale minimale	Détention minimale
S1 NPF*	0,55 % p.a.	0,10 % p.a.	0,65 % p.a.	Néant	Néant	200 000 000 €	200 000 000 €
N1R NPF*	0,70 % p.a.	0,20 % p.a.	0,90 % p.a.	4 %	Néant	500 000 €	500 000 €

*\*La classe d'actions n'est pas enregistrée en France.*

Il n'y a pas de commission de surperformance.

**MIROVA FUNDS**  
**Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois**  
**Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 148 004**

**2. Modification applicable au compartiment Mirova Global Sustainable Equity Fund**

Le Conseil a décidé de diminuer de 0,15 % les frais de gestion de la catégorie de classe d'actions M (0,55 % au lieu de 0,70 %).

Par conséquent, les frais globaux diminuent de 0,15 % pour la catégorie de classe d'actions M (0,65 % au lieu de 0,80 %).

**3. Modifications applicables au compartiment Mirova Global Climate Ambition Equity Fund**

**1. Clarification de la stratégie d'investissement :**

Le Conseil a examiné la stratégie d'investissement du compartiment Mirova Global Climate Ambition Equity Fund (le « **Compartiment Climate Ambition** ») et a décidé de la clarifier.

L'approche d'investissement reste la même. Le Compartiment Climate Ambition suit en effet une stratégie d'investissement thématique responsable focalisée sur les sociétés mondiales actives dans l'offre de solutions pauvres ou efficaces en carbone.

La stratégie d'investissement vise à investir dans l'univers de l'indice de référence MSCI World Index Net Dividends Reinvested (l'« **indice de référence MSCI World** ») qui comprend des actions mondiales et des valeurs « vertes » supplémentaires que le Gestionnaire financier par délégation, Mirova (le « **Gestionnaire financier par délégation** »), estime bénéficiaires de la transition vers une économie moins centrée sur le carbone. Les valeurs « vertes » tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités ayant un impact positif sur le climat.

Le Gestionnaire financier par délégation a pour objectif de construire un portefeuille ayant le plus fort impact climatique positif (comme cela est démontré par la réduction des émissions induites et l'augmentation des émissions économisées par rapport à l'indice de référence MSCI World) par le biais d'un processus quantitatif et en fonction de diverses contraintes : ne pas trop s'écarter de l'indice de référence MSCI World, des critères ESG, des avis fondamentaux sur les valeurs « vertes » et du chiffre d'affaires.

Le portefeuille définitif peut être réajusté en fonction des opinions des gérants de portefeuille.

Le Compartiment Climate Ambition investit toujours 80 % de son actif net en actions mondiales et en valeurs « vertes » supplémentaires que le Gestionnaire financier par délégation estime bénéficiaires de la transition vers une économie moins centrée sur le carbone.

La stratégie d'investissement du Compartiment Climate Ambition a été mise à jour en conséquence.

**2. Diminution des frais de gestion de la catégorie de la catégorie de classe d'actions SI\* :**

Le Conseil a décidé de diminuer de 0,05 % les frais de gestion de la catégorie de classe d'actions SI\* (0,30 % au lieu de 0,35 %).

Par conséquent, les frais globaux diminuent de 0,05 % pour la catégorie de classe d'actions SI\* (0,40 % au lieu de 0,45 %).

**MIROVA FUNDS**  
**Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois**  
**Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 148 004**

*\*La classe d'actions n'est pas enregistrée en France.*

**4. Modifications applicables au compartiment Mirova US Climate Ambition Equity Fund**

**1. Clarification de la stratégie d'investissement :**

Le Conseil a examiné la stratégie d'investissement du compartiment Mirova US Climate Ambition Equity Fund (le « **Compartiment US Climate Ambition** ») et a décidé de la clarifier.

L'approche d'investissement restera la même. En effet, le Compartiment US Climate Ambition continuera de suivre une stratégie d'investissement thématique responsable, focalisée sur les sociétés américaines actives dans l'offre de solutions pauvres ou efficaces en carbone.

La stratégie d'investissement vise à investir dans l'univers de l'Indice de référence, l'indice S&P 500 Net Dividends Reinvested (l'« **indice de référence S&P 500** ») composé d'actions américaines et de valeurs « vertes » supplémentaires que le Gestionnaire financier par délégation estime bénéficiaires de la transition vers une économie moins centrée sur le carbone. Les valeurs « vertes » tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités ayant un impact positif sur le climat.

Le Gestionnaire financier par délégation a pour objectif de construire un portefeuille ayant le plus fort impact sur le climat (comme cela est démontré par la réduction des émissions induites et l'augmentation des émissions économisées par rapport à l'indice de référence S&P 500) par le biais d'un processus quantitatif et en fonction de diverses contraintes : ne pas trop s'écarter de l'indice de référence S&P 500, des critères ESG, des avis fondamentaux sur les valeurs « vertes » et du chiffre d'affaires.

Le portefeuille définitif peut être réajusté en fonction des opinions des gérants de portefeuille.

Le Compartiment US Climate Ambition investit au moins 80 % de son actif net en actions américaines et en valeurs « vertes » supplémentaires que le Gestionnaire financier par délégation estime bénéficiaires de la transition vers une économie moins centrée sur le carbone.

La stratégie d'investissement du Compartiment US Climate Ambition a donc été mise à jour en conséquence.

**2. Diminution des frais de gestion de la catégorie de la catégorie de classe d'actions SI\* :**

Le Conseil a décidé de diminuer de 0,05 % les frais de gestion de la catégorie de classe d'actions SI\* (0,30 % au lieu de 0,35 %).

Par conséquent, les frais globaux diminuent de 0,05 % pour la catégorie de classe d'actions SI\* (0,40 % au lieu de 0,45 %).

*\*La classe d'actions n'est pas enregistrée en France.*

**5. Autres modifications**

Une rubrique relative à la prévention du blanchiment d'argent a été ajoutée.

**MIROVA FUNDS**  
**Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois**  
**Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 148 004**

Le chapitre « Utilisation des produits dérivés, techniques spéciales d'investissements et de couverture » du Prospectus a été modifié en fonction de la nouvelle possibilité pour certains compartiments de conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des contrats de prise et mise en pension de titres.

Un paragraphe intitulé « Investissements axés sur les ESG » a été ajouté au chapitre « Principaux risques » du Prospectus.

La rubrique « Mécanisme de *Swing Pricing* » du chapitre « Détermination de la valeur liquidative » du Prospectus a été mise à jour afin de se conformer à la FAQ CSSF relative au mécanisme de *swing pricing*.

L'ensemble de la section « Indice de référence » des compartiments de la SICAV qui font référence dans leur politique d'investissement à un indice de référence afin de se conformer à la mise à jour des questions et réponses de l'ESMA relatives à l'application de la Directive OPCVM a été modifié.

Les modifications susmentionnées constituent les principales modifications apportées au Prospectus et d'autres modifications ont été effectuées surtout à des fins de mise en ordre, de cohérence et de respect d'exigences légales.

\*\*\*\*